



## LE MARAIS DE JETTE

*Quand l'eau revient*

Le long de l'avenue de l'Exposition universelle, le marais de Jette constitue l'une des richesses écologiques du Parc Roi Baudouin. Réserve naturelle, zone spéciale de conservation Natura 2000, il retrouve petit à petit son aspect d'antan et rappelle aux Bruxellois les joies de la promenade et de la découverte dans une nature spontanée.



### UN PEU D'HISTOIRE

Autrefois, la vallée du Molenbeek, au nord de Bruxelles, était une grande zone humide. Deux moulins étaient installés sur son cours, l'un à Laeken, l'autre à Jette à proximité de la jonction entre les phases I et II du parc Roi Baudouin. De cette grande zone humide, constituée de plages tourbeuses, de prairies de fauche, de zones de suintements et ici et là de cultures maraîchères, il ne reste plus aujourd'hui que les marais de Jette et Ganshoren.

D'un point de vue administratif, les communes agricoles de Ganshoren et Jette étaient liées depuis 1801. Quarante ans plus tard, le Parlement belge votait la loi qui créait la commune de Ganshoren et faisait du Molenbeek la limite entre les deux localités. Les actuels marais de Jette et Ganshoren étaient donc à l'époque sur le territoire exclusif de Ganshoren. Une situation qui perdura jusqu'en 1958. A cette date, en effet, un échange de terrains entre les deux localités modifia leur limite administrative : la ligne de chemin de fer Bruxelles-Termonde qui depuis 1881 coupait le marais en deux, se substitua au Molenbeek pour marquer géographiquement et juridiquement la délimitation entre les deux communes. C'est donc de cette époque que date la distinction entre le marais de Jette et celui de Ganshoren.

Assez paradoxalement, le passage du chemin de fer à travers le marais, qui en soi pouvait s'avérer comme une atteinte à son intégrité, fut peut-être ce qui le sauva de l'urbanisation ! On ne construisit pas aux abords de la ligne de chemin de fer. Par contre, la valeur scientifique de l'endroit fut considérablement amoindrie par la pose, en 1955, d'un collecteur d'eau usée et la mise à l'égout d'une grande partie du débit du Molenbeek et de ses affluents. D'une part parce que cette installation entraîna le remaniement d'importantes quantités de terres dont le marais de Jette porte encore la trace aujourd'hui, mais aussi parce que l'opération l'assécha progressivement.



Le marais de Jette fut intégré à la fin des années 70 dans le projet de constitution du parc Roi Baudouin qui visait à maintenir et aménager les espaces verts encore existants au nord de Bruxelles. Grâce à l'intervention du comité d'action pour la défense du Molenbeek, un statut de « zone de nature spontanée » fut attribué au marais. Pour préserver sa valeur scientifique, mais aussi didactique. En supprimant les tuyaux de drainage, en éliminant les potagers qui avaient envahi le site et en rétablissant l'étang, le fond de vallée humide originel avec ses roselières pu ainsi être progressivement reconstitué.

Depuis, le marais de Jette bénéficie du statut de réserve naturelle.



## DESRIPTIF GENERAL : AU PAYS DES ROSELIÈRES

Tel qu'il a été restauré dans le cadre de l'aménagement de la troisième phase du parc Roi Baudouin, le marais de Jette renoue avec la physionomie du paysage rural et humide qui existait autrefois au nord-ouest de Bruxelles.

Autour de l'étang, alimenté par une source en provenance du Poelbos, une roselière s'est reconstituée. Un caillebotis permet de s'en approcher. Dans les zones contigües, les prairies à hautes herbes ont retrouvé leur caractère humide. Des saules têtards les ponctuent. Le long du Molenbeek, mais aussi dans les zones de suintement, d'autres roselières bénéficient d'engorgements ponctuels. Un grand fossé colonisé par des aulnes a été creusé parallèlement au Molenbeek pour empêcher le franchissement des biotopes sensibles. Un observatoire permet toutefois d'embrasser du regard tout le secteur. Dans l'ouest du marais, des fourrés de saules (blancs, marsaults, des vanniers) se sont installés sur les terres de remblais provenant des opérations d'assainissement qui ont modifié le site dans les années 50. Ils témoignent d'une évolution très progressive de la végétation vers un biotope plus forestier.

Le marais de Jette, c'est la nature à l'état libre. D'apparence peu organisée, le site retrouve petit à petit une certaine harmonie tout en continuant d'évoluer.

## FAUNE ET FLORE REMARQUABLES

Les roselières du marais de Jette sont composées de massifs denses de phragmites (ou roseaux), de masettes à larges feuilles, de baldingères, de grandes glycéries mélangés à de la salicaire ou du plantain d'eau qui peut atteindre 1m à 1,5 m de hauteur. La menthe aquatique, le lycoper d'Europe complètent cette végétation homogène et propre aux milieux humides. Un petit ensemble de joncs existe aussi tandis que dans l'étang, la renouée amphibie a trouvé un milieu propice à son développement.

Dans les prairies humides fleurissent les primevères et les populages des marais, puis l'iris jaune, la valériane, le lychnis fleur-de-coucou, la renoncule acre, le vulpin des prés ou la laïche des marais.

La végétation du marais et sa relative tranquillité attirent une avifaune très diversifiée. Il y a les oiseaux qui y nichent et qui sont donc visibles toute l'année comme le faucon crécerelle, la poule d'eau, le canard colvert... Ceux qui s'y nourrissent parce qu'ils y trouvent de très nombreux insectes, c'est le cas de la fauvette rousserole...Le héron cendré ne s'y reproduit pas, mais fréquente souvent les lieux. Et puis, il y a aussi ceux qui viennent y séjourner l'hiver comme le hibou moyen-duc, le pinson du nord, le tarin des saules... Plus rares, mais pourtant attestées, sont les apparitions du martin-pêcheur ou du râle d'eau.



Le site est aussi fort apprécié par la grenouille rousse, la grenouille rieuse et même la couleuvre à collier.

Le marais de Jette fait partie des sites naturels bruxellois désignés comme zone spéciale de conservation Natura 2000. Avec le bois du Laerbeek, le Poelbos, le bois de Dieleghem, le marais de Ganshoren et une partie du parc Roi Baudouin, il sert d'habitat et d'aire de nourrissage à 12 espèces de chauves-souris protégées : barbastelle, vespertilion des marais, grand murin...

## PRINCIPE DE GESTION

Les marais sont des milieux fragiles parce que très dépendants de la quantité et de la qualité de l'eau qu'ils reçoivent. La gestion du site doit donc veiller à cet approvisionnement et au maintien sur place de l'eau stagnante. Les installations de drainage posées dans les années 50 ont été neutralisées au moment de la réhabilitation du marais et une couche d'argile imperméable a été répandue sur son sol pour que l'eau puisse s'y maintenir. Le trop plein d'eau qui s'écoulait jadis dans le collecteur alimente maintenant l'étang de la phase II du parc Roi Baudouin via une canalisation qui passe sous l'avenue de l'Exposition. La réhabilitation du Molenbeek grâce à la reconnexion de sources et d'affluents actuellement branchés sur le collecteur devrait encore améliorer la qualité du site. C'est là l'un des objectifs du programme régional de maillage bleu.

Pour l'entretien du Marais de Jette, Bruxelles Environnement-IBGE a développé un partenariat avec la Commission de l'environnement de Bruxelles-ouest (l'asbl CEBO). Les bénévoles de l'asbl veillent à favoriser le développement de la biodiversité en limitant le développement de certaines espèces invasives (ronces, orties, solidage glabre...) et en favorisant les espèces plus typiquement « paludicoles », c'est-à-dire propres au marais. Pour éviter que celui-ci ne s'embroussaille, ils pratiquent une fauche tardive de la roselière. Tardive pour ne pas trop perturber la faune du marais. Les plantes fauchées sont évacuées. En effet, si elles étaient laissées sur place, elles provoqueraient un enrichissement du sol en matières organiques et en éléments nutritifs, son rehaussement progressif, l'étouffement des espèces ayant besoin de beaucoup de lumière pour se développer et à terme, un assèchement relatif du marais.

## ESPACES VERTS PROCHES

Au nord, la phase III du parc Roi Baudouin et le Poelbos.

Au nord-ouest, le bois du Laerbeek.

Au nord-est, le bois de Dielegem.

A l'est, les phases I et II du parc Roi Baudouin et le parc de la Jeunesse.

A l'ouest, le marais de Ganshoren.

Au sud, le domaine de Rivieren (propriété privée), le parc du Mennegat et le parc Elisabeth.

Au sud-ouest, la Peupleraie Nestor Martin et le Zavelenberg.

Au sud-est, le parc Paul Garcet.

**Superficie** : 5 hectares 3 ares.

**Typologie** : marais protégé par le statut de réserve naturelle.

**Propriétaire** : Région de Bruxelles-Capitale.

**Gestion** : Bruxelles Environnement-IBGE. Une convention a été signée entre les autorités régionales et la Commission de l'environnement de Bruxelles-ouest (CEBO asbl) pour la gestion du marais.

**Classement** : le marais de Jette est repris à l'inventaire des biens présentant en région bruxelloise, un intérêt patrimonial. Il possède aussi depuis le 10 décembre 1998, le statut de réserve naturelle et est aujourd'hui reconnu comme zone spéciale de conservation Natura 2000.



## INFORMATIONS PRATIQUES

### HEURES D'OUVERTURE

Le marais de Jette n'est pas accessible au public en dehors des visites guidées organisées régulièrement par la Commission de l'environnement de Bruxelles-ouest (CEBO asbl) ou par Natagora.

### CONTACTS

Une question, un problème, adressez-vous :

**En cas d'urgence** : le service forestier au 0497/599 362 ou Parc assistance au 0497/599 99 87.  
Bruxelles Environnement-IBGE : 02 / 775 75 75, [info@bruxellesenvironnement.be](mailto:info@bruxellesenvironnement.be).  
CEBO asbl : 02/245 55 00, [jean.rommes@natagora.be](mailto:jean.rommes@natagora.be).

### EQUIPEMENTS

Pavillon d'accueil à finalité didactique ouvert lors des visites guidées de la CEBO, observatoires, pontons le long du marais. Les chiens sont impérativement tenus en laisse.

### ENTRÉES

L'accès au marais de Jette se fait par la passerelle qui surplombe l'avenue de l'Exposition.

### ACCESSIBILITÉ PMR

Uniquement sur le chemin principal longeant le Molenbeek.

### TRANSPORTS PUBLICS

Entre 2007 et 2009, la STIB opère une vaste restructuration de son réseau pour améliorer la mobilité à Bruxelles. D'importants changements de lignes auront lieu au cours de cette période. Nous vous invitons à consulter le [site de la STIB](#) pour connaître les lignes de transport en commun qui vous conduiront vers le parc dont il est ici question.

Train : Gare de Jette.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Plus d'info sur [le patrimoine architectural de la Région](#).
- Plus d'info sur Commission de l'environnement de Bruxelles-ouest ([CEBO asbl](#)).
- Plus d'info sur [le maillage vert et bleu](#).
- Plus d'info sur [Natura 2000](#).
- Plus d'info sur [Natagora](#).

